



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 01

OBJET : EUROVIA

Réaménagement de voirie

Rue du Fort-Bloqué

Du 22 janvier au 2 mars 2024

Route barrée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur BROCHARD représentant l'entreprise EUROVIA - ZA de Kermassonnet - 56700 KERVIGNAC.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre du réaménagement de voirie de la rue du Fort-Bloqué, le demandeur est autorisé à intervenir sur le domaine public de la Ville de Ploemeur, du lundi 22 janvier au 1^{er} mars 2024, pour la réalisation de travaux de réfection.

Article 2 : La route sera barrée à partir de la rue Louis Lessart, après l'Esplanade de Fermoy, jusqu'à la Place de l'Eglise.

Article 3 : L'entreprise est chargée de prévenir les riverains de la gêne occasionnée.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

11 JAN. 2024


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex